



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

optique

Question écrite n° 70010

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dangerosité des images en trois dimensions (3D) pour les enfants. Dans une étude rendue publique le jeudi 6 novembre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), déconseille formellement l'usage d'écrans 3D pour les enfants de moins de 6 ans. En outre, elle préconise une utilisation « modérée » jusqu'à 13 ans. Téléviseurs, consoles de jeux, tablettes et téléphones mobiles : la 3D est aujourd'hui partout, et les enfants se familiarisent avec ces différents écrans de plus en plus tôt. Selon un psychiatre pour enfants, ceux de 3 à 6 ans passeraient en moyenne une heure par jour devant un écran, tandis que les 12-17 y consacraient environ quatre heures et demie. Or, par rapport aux écrans classiques en 2D, la 3D fatigue plus rapidement les yeux et elle peut surtout altérer la vision des enfants les plus jeunes chez qui le système oculaire est en plein développement. La présidente de l'Académie française de l'ophtalmologie constate ainsi une plus grande fréquence de la myopie dès l'enfance et l'adolescence, bien qu'aucun lien de causalité n'ait encore été démontré. Par ailleurs, une étude américaine publiée dans le numéro d'octobre 2014 de la revue « American Journal of Family Therapy », qui a analysé les habitudes de 46 000 familles américaines avec des enfants de la maternelle à la terminale, fait le lien entre la baisse des résultats scolaires et le temps passé devant des écrans. Seraient notamment en cause les problèmes de concentration qui progressent avec l'exposition aux écrans. Les écrans non-interactifs, comme la télévision, seraient particulièrement nocifs car plongeant les enfants dans la passivité, au lieu de développer leur goût pour le jeu ou la réflexion, ce qui est particulièrement le cas des tablettes numériques. Au vu de ces éléments, il souhaite savoir quelle stratégie le Gouvernement envisage pour mettre en garde les Français contre les risques liés à de telles pratiques. Comme le conseille l'ANSES, il l'interroge plus spécifiquement sur les moyens de sensibilisation des professionnels médicaux et paramédicaux de la petite enfance et des ophtalmologistes sur les mécanismes mis en jeu lors de la visualisation d'interfaces en 3D.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70010

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9708

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)